

PRINTEMPS N°62 MODE & DESIGN

Remise des éléments le 6 février
Parution le 8 mars

ÉTÉ N°63 BEAUTÉ, ACCESSOIRES & JOAILLERIE FASHION PREVIEWS AUTOMNE-HIVER 2012/13

Remise des éléments le 24 mai
Parution le 15 juin

AUTOMNE N°64 MODE & TENDANCES

Remise des éléments le 27 août
Parution le 27 septembre

HIVER N°65 LUXE & JOAILLERIE FASHION PREVIEWS PRINTEMPS-ÉTÉ 2013

Remise des éléments le 12 novembre
Parution le 13 décembre

CONTACTS

Le Grand Kapital - 193, Boulevard Saint Germain - 75007 Paris

Valérie de Dreuille

Advertising Managing Director

33 (0)1 55 42 20 52

33 (0)1 55 42 20 21

valerie.dedreuille@citizen-k.com

Les éléments techniques sont à livrer à :

Anne Pastoureau

Sub Editor

193, Boulevard Saint Germain - 75007 Paris

33 (0)1 55 42 20 18

33 (0)1 55 42 20 21

anne.pastoureau@citizen-k.com

CITIZEN K

INTERNATIONAL



REDEFINING STYLE SINCE 1993

“Intelligence Quotient rather than Income Ratio” — Kappauf

LUXE & ART

Un magazine tourné vers le lifestyle.
Loin de tout snobisme, Citizen K propose une vision originale sans omettre humour, décalage, partage et plaisir.
Le référent de la Mode, de la Beauté, et de la Joaillerie ...

ESTHÉTIQUE

Une proposition exubérante créant une sophistication innovante, une approche artistique jusque dans le paradoxe.

CRÉATIVITÉ

Des mises en scènes originales, inattendues et audacieuses.
Un style photographique et graphique fort.

PLAISIR

Un univers positif et un esprit sans idées reçues.
Une invitation décomplexée au luxe.

UNIQUE

Une vision pointue et engagée qui offre une perspective originale sur le monde.
L'édito de Kappauf, en guise de prélude, annonce liberté d'esprit et de ton.

EDITION INTERNATIONALE

Sous licence en Russie, Citizen K souffle cet esprit sur toutes les tendances et continue prochainement son développement dans d'autres pays.

SYMBOLIQUE : 1€

Trimestriel de 350 pages en moyenne: 1€ le rêve en cadeau.

AUDIENCE/TNS SOFRES

- 10 lecteurs par numéro
- 1 150 000 lecteurs par an dont 47% de lecteurs réguliers
- 50% de femmes, 50% d'hommes
- L'âge médian des lecteurs : 33 ans dont 45% de 17 à 33 ans et 40% de 40 ans et plus un lectorat averti attaché à un contenu éditorial diversifié et toujours inhabituel.

DIFFUSION/OJD 2010

Diffusion totale 111 077

TARIFS 2012

Insertions Quadri-tarifs bruts HT

SIMPLES PAGES

Standard	20 600
3e de couverture	24 720
4e de couverture	59 320
Face éditio	33 990
Recto face ours ou face sommaire	29 870
1er recto après ours	28 840
2ème recto après ours	28 325
3ème recto après ours	28 325
1er recto après éditio	28 840
1er recto après sommaire	28 840
Recto dans première section avant sommaire	27 810
Recto dans premier cahier avant intro du rédacteur en chef	24 720
Face intro du rédacteur en chef	26 780
Face aux couvertures intérieures (design, beauté, joaillerie, mode)	25 235

DOUBLES PAGES

	Euros HT
Standard	32 445
DP ouverture pages 2 et 3	64 890
1e DP ouverture pages 4 et 5	55 620
2e DP ouverture pages 6 et 7	51 500
3e DP ouverture pages 8 et 9	49 440
4e DP ouverture pages 10 et 11	48 410
5e DP ouverture pages 12 et 13	47 895
6e DP ouverture pages 14 et 15	47 380
Autres DP ouverture pages 16 et 17 et suivantes avant ours	46 350
DP de fermeture du tunnel	48 410
DP entre ours ou entre sommaire	46 350
DP immédiatement après ours, immédiatement avant ou après éditio	45 320
DP immédiatement avant ou après sommaire	43 260
DP dans première section avant sommaire	41 200
DP à la suite des couvertures intérieures (design, beauté, joaillerie, mode)	42 230

FOLDERS - Papier 200g (hors frais techniques)

	Euros HT
Folders intérieurs - Dos couvertures sections design, beauté, joaillerie, mode - 3 pages face et 1 au dos	59 000
Gatefold dos couverture magazine - 3 pages face et 1 au dos	79 000
Autres formats	Nous consulter

ENCARTS - DROITS D'ASILE - Brochés (hors frais techniques sur devis)

	Coût au mille HT
2 pages	180
4 pages	220
6 pages	275
8 pages	300
Autres formats et encarts jetés, brochures mises sous film, etc..	Nous consulter

REMISES VOLUME

CA annuel cumulé - Euros	20 à 50 000	50 à 110 000	110 à 180 000	180 000 +
Taux de remise pour l'ensemble des insertions	- 2%	- 4%	- 6%	- 10%

AUTRES REMISES

	Remises
Remise professionnelle	- 15%
Nouvel annonceur	- 5%
Cumul des mandats - de 0 à 250 000 Euros	- 1%
Cumul des mandats - de 250 000 à 500 000 Euros	- 2%
Cumul des mandats - au-delà de 500 000 Euros	- 3%

REMISE COUPLAGE CITIZEN K International + CITIZEN K Russie

Insertion simultanée dans les deux magazines pour	1 numéro	2 numéros	3 numéros	4 numéros
	- 2%	- 3%	- 4%	- 5%

INFORMATIONS TECHNIQUES

- Fichiers : Photoshop / Illustrator / Indesign natifs - ou Pdf hd 1.3 sur CD-Rom
- Epreuve de contrôle impérative - Epson Isocoated 39L
(nous ne pouvons garantir une parfaite reproduction si le type ou la calibration sont différents de ces spécifications)

TYPE DE PAGE

- Page simple - largeur x hauteur 210x 275 mm
 - Double page - largeur x hauteur 420 x 275 mm
 - Gatefold - Rabat recto 195 x 275 mm + 5 mm de rogne
 - Double page - dos couverture + verso rabat 402 x 275 mm + 5 mm de rogne
ière page du magazine 210 x 275 mm + 5 mm de rogne
- (Attention pour les paramètres de flashage : ajouter 25 mm au format de la page, décalage hirondelles 15 pts, centrer la page horizontalement, les pts de coupe ne doivent pas être sur le débord)

AUTRES

- Rogne 5 mm sur chaque bord
- Retrait du fait du dos carré/collé et du mors collé pour les 2e et 3e de couverture: 5 mm sur le seul bord intérieur
- Trame : 150
- Procédé d'impression : Offset
- Densité maximale d'encre : **280%**

IMPORTANT

- Dates de parution indicatives et non contractuelles - Confirmation à la date limite de remise des éléments
- Pages ordinaires : annulation possible jusqu'à 45 jours de la date de bouclage
- Pages à emplacement préférentiel : annulation possible jusqu'à 60 jours de la date de bouclage
- Espaces facturés et payables à la parution, frais techniques de réalisation facturés et payables à la commande
- Eléments retournés seulement en cas de demande spécifique - à défaut, archivage pendant 3 mois puis destruction

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

I- Toute souscription d'un ordre de publicité implique l'acceptation de nos conditions de vente et de règlement.

II- L'annulation d'un ordre de publicité ne pourra être acceptée que si elle intervient au moins 45 jours avant la date de bouclage pour les pages ordinaires et 60 jours avant la date de bouclage pour les pages à emplacement préférentiel.

III- Nous nous réservons le droit de modifier les conditions du tarif en vigueur même pour les ordres en cours, moyennant un préavis de 3 mois.

IV- La publicité paraît sous la responsabilité des annonceurs. L'éditeur se réserve le droit de refuser, à tout moment, une insertion qui, par sa nature, son texte ou sa présentation paraîtrait contraire à l'esprit de la publication ou susceptible de provoquer des protestations des ses lecteurs ou de tiers.

V- Annonceur est, dans tous les cas, responsable du paiement de l'ordre de publicité aux conditions définies au tarif. Toutefois, le mandataire nous adressant un ordre, agit également en son nom personnel et est à ce titre solidairement responsable à notre égard du paiement de l'ordre.

VI- Si l'ordre doit être exécuté dans le cadre d'un contrat de mandat, nous devons être en possession d'une attestation de ce contrat liant l'annonceur et le mandataire, contrat qui sera réputé à durée indéterminée jusqu'à son interruption par l'annonceur. Dans le cadre d'un contrat de mandat, l'original de la facture sera communiqué à l'annonceur, le duplicata étant envoyé au mandataire. Est considéré comme mandataire, un intermédiaire dûment mandaté par un annonceur pour acheter de l'espace publicitaire dans le titre. Les factures comporteront une remise professionnelle de 15% calculée sur le net après dégressif.

VII- Toutes taxes existantes et toutes taxes nouvelles resteront à la charge de l'annonceur.

VIII- Lors de la transmission de l'ordre, le choix sera fait d'un commun accord par le mandataire agréé ou l'annonceur et nous-mêmes entre les modalités de règlement définies ci-après :

1. Paiement

Nos factures sont payables à 60 jours, la date d'échéance figurant sur la facture. Seul l'encaissement effectif des traites ou 1 CR sera considéré comme valant complet paiement au sens des présentes conditions générales de vente.

2. Non paiement

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le client de pénalités, fixées à une fois et demie le taux d'intérêt légal.

En application de l'article L.441-6 du code du commerce, ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant l'acquéreur que nous les avons portées à son début. En outre, notre société se réserve la faculté de saisir le tribunal compétent afin que celui-ci fasse cesser cette inexécution sous astreinte journalière par jour de retard.

IX- Sans préjudice de l'article VIII, de convention expresse et sauf report sollicité à temps et accordé par nous, le défaut de paiement de nos fournitures à l'échéance fixée entraînera :

1. L'exigibilité immédiate de toutes les sommes facturées et restant dues au titre de tous les ordres passés par l'annonceur concerné, quel que soit le mode de règlement prévu (par traite acceptée ou non).

2. L'exigibilité d'une indemnité égale à 15% des sommes dues au titre de tous les ordres passés par l'annonceur concerné, outre les intérêts légaux et les frais judiciaires éventuels.

X- Remises

Définition de l'annonceur : tout annonceur, y compris un groupe d'annonceurs, défini comme un ensemble d'an-

nonces dont les sociétés sont contrôlées par un holding commun.

Définition de la marque : dénomination commerciale d'un produit et d'une ligne de produit commercialisée par son entreprise.

1. Quantité : ce dégressif est réservé à l'annonceur ou à un groupe d'annonceurs sur la base du cumul du CA annuel brut (tarif) réalisé par lui ou par son mandataire (ou ses mandataires), pour son compte.

2. Fidélité : cette remise s'applique aux marques. Elle prend en compte l'évolution du CA annuel brut (tarif) de la marque au cours de l'année précédente et au cours de l'année suivante selon la grille prévue à cet effet au tarif. Cette remise ne concerne que les marques ayant réalisé un CA au cours de l'année précédente.

3. Cumul des mandats : ce dégressif s'applique à toutes les insertions pour lesquelles un même mandataire a traité au moins deux marques, pour le compte d'un ou plusieurs annonceurs ou groupe d'annonceurs dans le titre.

4. Octroi de chacune de ces remises est subordonnée à la présence sur le tarif de la grille correspondante.

XI- Toute réclamation doit, sous peine de déchéance, être effectuée par écrit dans la semaine suivant l'insertion. De convention expresse entre les parties, il est stipulé qu'en cas de contestation, le Tribunal de Commerce de Nanterre demeure seul compétent.

Adresse du Siège
Le Grand Kapital
23, rue d'Anjou 75008 Paris
Tél. 33 (0)1 55 42 20 59
Fax. 33 (0)1 55 42 20 50

S.A.S.AU CAPITAL DE 788 268 EUROS
RCS Paris B 404 273 377